



# **SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE AU COURS DES SIX DERNIÈRES ANNÉES : 2009 -2015**

*Le Cercle National du Recyclage est né en 1995 de l'initiative commune de trois élus impliqués dans la politique nationale de modernisation de la gestion des déchets. Association de collectivités locales, elle a pour vocation d'infléchir les politiques publiques afin de privilégier une gestion vertueuse des déchets.*

*Le Cercle National du Recyclage se distingue, notamment, par sa gouvernance : elle est administrée, de manière quasi exclusive, par des représentants de collectivités locales. Ce choix assumé nous détache ainsi de tout intérêt privé.*

*Reconnu et sollicité notamment par les instances nationales, le Cercle National du Recyclage s'illustre par son expertise lors d'auditions par les parlementaires et lors des différentes réunions préparatoires à la mise en place d'une gestion moderne et durable des déchets.*

*Nos prises de position sont dictées par la défense de l'intérêt général, en favorisant la valorisation matière des déchets, et participent à la sauvegarde de l'environnement et à une juste prise en charge des coûts de traitement des déchets.*

## **1. ACTIVITE ASSOCIATIVE**

**21 NOUVEAUX ADHERENTS depuis 2009**

**→ 5 GROUPES DE TRAVAIL**

### **Groupe de travail Fédération des EPL**

Club sur la gestion durable des déchets, Fédérations des EPL, les enjeux de la fonction de tri et les perspectives d'évolutions des centres de tri ;

### **Groupe de travail Extension des consignes Tri Plastique**

Première réunion du groupe de travail « Le fonctionnement et le rôle des collectivités concernant l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques » .

### **Groupe de travail Limites du service public de gestion des déchets en 2013**

Les particularités locales et les problématiques de terrain ne permettent pas une réponse unique à la question du périmètre du service public « déchets ». Il est préférable que les modalités de collecte et de tri rentrent dans l'un des trois schémas types définis dans le cadre de l'harmonisation des consignes de tri par l'ADEME. Il est possible de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles si une collecte des fermentescibles est mise en place.

Le périmètre du service public déchets de base doit s'arrêter au niveau où la collectivité fournit un produit valorisable à une activité industrielle. Il faudrait mettre en place un système régulateur fort et imposé au niveau ministériel pour les éco-organismes, avec un contrôle de la mise en place des filières et plus de visibilité. Eco-Emballages et Ecofolio ne doivent pas devenir des REP opérationnelles.



Les standards doivent être modifiés et simplifiés pour les collectivités locales trient les déchets selon une base minimale de 4 flux (acier, aluminium, fibreux dont les emballages liquides alimentaires et plastiques).

La collectivité locale doit mettre en place les moyens nécessaires pour contrôler l'accès des déchèteries aux artisans, commerçants et auto-entrepreneurs et faire payer au prix coûtant le service rendu.

Le Cercle National du Recyclage prône une position ferme sur la généralisation de la redevance spéciale.

La compétence propreté doit rester à la commune et il est souhaitable que les déchets résultant de cette action soient traités par l'intercommunalité en charge de la gestion des déchets. Le pouvoir de police spéciale défini à l'article L.2224-16 du CGCT permettant au maire de régler les modalités de collecte des déchets ménagers, est distinct du pouvoir de police spéciale que la maire tient de l'article L.541-3 du Code de l'environnement en matière de lutte contre les dépôts irréguliers de déchets.

Le Cercle National du Recyclage recommande fortement aux collectivités locales de mettre en place un budget annexe pour la gestion des déchets.

Les collectivités doivent rester autorité organisatrice du service déchets et le Cercle National du Recyclage rappelle la libre administration des élus locaux sur la manière dont ils organisent leur service sur leur territoire.

#### **Groupe de travail Tarification incitative en 2011**

Le Cercle National du Recyclage s'est prononcé contre le caractère obligatoire d'une tarification incitative car il n'est pas avéré que cela permette de répondre au but visé de réduire la production de déchets. Le mode de tarification résulte d'un choix politique historique que chaque collectivité a dû faire entre taxe et redevance.

#### **Groupe de travail Gestion biologique des déchets en 2009-2010**

La position du Cercle National du Recyclage sur la gestion biologique des déchets a toujours été de défendre en priorité la qualité des produits.

Une proposition est faite de développer un principe de charte de qualité entre les différents acteurs : collectivités, professionnels des déchets, monde agricole, industrie agroalimentaire, distribution.

Il est proposé que les pouvoirs publics définissent clairement ce qu'est un « gros producteur ». Dans le cadre d'une révision de la norme NFU 44-051, il est demandé de différencier l'origine des composts issus des collectivités, afin de séparer les déchets organiques issus de la collecte sélective et ceux issus de PTMB.

#### **→ 6 FORUMS**

2009 : **Cap sur les réagréments : Quelle(s) orientations(s) pour les filières ?**

2010 : **Emballages ménagers : veuillez agréer... notre soutien renforcé !**

2011 : **REP et service public déchets : imbriquer pour bien construire**

2012 : **Déchèteries, les enjeux et les contraintes liées aux nouvelles règles**

2013 : **Fiscalité et financement du service public des déchets**

2015 : Filières REP : Agréments et/ou Désagréments

→ **LES PUBLICATIONS DU CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE**

• POLITIQUE NATIONALE

- Observatoire des filières à responsabilité élargie des producteurs en interaction avec le service public de gestion des déchets - 2008-2012 (Avril 2015)
- Observatoire des filières à responsabilité élargie des producteurs en interaction avec le service public de gestion des déchets 2008-2011 (janvier 2014)
- La prise en charge des coûts d'élimination des déchets d'emballages ménagers (DEM) par les sociétés agréées (Novembre 2013)
- Note de positionnement du Cercle National du Recyclage sur le périmètre du service public de gestion des déchets (Juillet 2013)
- Observatoire des filières à responsabilité élargie des producteurs en interaction avec le service public de gestion des déchets (Novembre 2012)
- La prise en charge des coûts d'élimination des déchets d'emballages ménagers (DEM) par les sociétés agréées (Septembre 2012)
- Motion adoptée par le Cercle National du Recyclage relative au futur agrément (Septembre 2010)
- Le Guide de l' élu local en charge des déchets - Nouvelle édition de septembre 2010 (Format classeur A4 - 123 fiches recto-verso)
  
- Auditions au Parlement et au ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie sur différentes thématiques (clause de revoyure, politique nationale de gestion des déchets, les enjeux de rénovation de la filière papier, l'évaluation du service public, loi de transition énergétique ...) (2014)

• DOSSIERS TECHNIQUES

- Les modes de coopération pour les intercommunalités en charge de la gestion des déchets (Coopération Publique-Publique) (Février 2015)
- Centre de tri « Haute Performance » (CTHP) (mai 2014)
- Emergence de déchèteries professionnelles : Recueil de bonnes pratiques (décembre 2012)
- Passage de la taxe à la redevance : Impact sur le statut juridique du service public d'élimination des déchets (septembre 2012)
- Réflexions et pistes sur le traitement mécano-biologique (juin 2011)
- Redevance spéciale : Accompagnement à la mise en place et recueil d'expériences (avril 2010)

• SOCIÉTÉS AGRÉÉES

- Présentation du projet de barème F du Cercle National du Recyclage (juin 2015)
- Propositions en vue d'une amélioration globale du barème E d'Eco-Emballages (Novembre 2010)
- Analyse des rapports d'activité 2008 des sociétés agréées Adelphe et Eco-Emballages (Novembre 2009)

• COMMUNICATION

- 4 pages du rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (mai 2014)

→ **18 NUMEROS DU MAGAZINE TRI-ANGLE**

→ **22 CONSEILS D'ADMINISTRATION**

→ **6 RAPPORTS D'ACTIVITE**

→ **41 COMMUNIQUES DE PRESSE**

- 17 concernant les emballages, Eco-Emballages et son agrément, la clause de revoyure
- 11 concernant les nouvelles publications du Cercle National du Recyclage
- 6 concernant le taux de TVA appliqué au service public de gestion des déchets
- 3 concernant la vie associative du Cercle National du Recyclage
- 2 concernant les soutiens versés aux collectivités
- 1 concernant la Tarification Incitative
- 1 concernant la Politique Nationale

→ **13 COURRIERS OFFICELS ENVOYES ET UNE LETTRE OUVERTE**

- **Courrier du 16 mars 2015**

Courrier adressé à Madame Ségolène ROYALE, Ministre de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie portant sur la « **filière relative aux déchets d'éléments d'ameublement** »

- **Lettre ouverte du 4 décembre 2013**

Lettre ouverte adressée à Monsieur Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre, intitulé « **TVA déchets** », pour l'application d'un taux réduit de TVA

- **Courrier du 16 octobre 2013**

Courrier adressé à Messieurs Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, et Pierre MOSCOVICI, Ministre de l'Economie et des finances, **portant sur la TVA appliquée au service déchets, et en particulier sur la reconnaissance du service déchets comme un service de première nécessité et donc pour l'application d'un taux réduit de TVA**

- **Courrier du 20 février 2013**

Courrier adressé à Madame Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, **portant également sur la TVA appliquée au service déchets, explicitant la reconnaissance du service déchets comme un service de première nécessité et donc l'application d'un taux réduit de TVA**

- **Courrier du 20 décembre 2012**

Courrier adressé à Madame Delphine BATHO, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, portant sur la Clause de revoyure – l'Agrément des sociétés Adelphe et Eco-Emballages, en particulier sur l'application de la clause de revoyure et l'augmentation des soutiens à allouer aux collectivités

- **Courrier du 1er décembre 2011**

Courrier adressé à Monsieur Alain BAZOT, Président d'UFC Que Choisir, constituant une réaction sur l'article Déchets du n°497 du magazine Que choisir, et portant sur les inexactitudes décrites dans cet article

- **Courrier du 18 juillet 2011**

Courrier adressé à Monsieur Jacques VERNIER, Président de la commission d'harmonisation et de médiation des filières de recyclage, **relatif à la gouvernance des éco-organismes et à leurs statuts juridique et fiscal, apportant toute une série d'éléments sur ce qui pourrait constituer un nou-**

## veau statut pour les éco-organismes

### - Courrier du 7 juillet 2011

Courrier adressé à Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, **portant sur l'extension des consignes de tri à l'ensemble des déchets d'emballages ménagers en plastique et critiquant le pilotage de l'expérimentation par Eco-Emballages**

### - Courrier du 20 octobre 2010

Lettre ouverte adressée à Monsieur BORLOO, Ministre de l'Ecologie, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de la Mer, **relatif à la responsabilité élargie des producteurs et à une juste application de la loi grenelle**

### - Courrier du 6 juin 2010

Courrier adressé à Monsieur BORLOO, Ministre de l'Ecologie, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de la Mer, **concernant le cahier des charges de l'éco-organisme Eco-Emballages et différentes modifications à y apporter : l'absence d'objectif assigné aux demandeurs de l'agrément, le risque de la mission du titulaire sur la prévention « aval », la dérive des soutiens aux associations, la mise à mal de l'augmentation de la prise des coûts**

### - Courrier du 6 novembre 2009

Courrier adressé à Madame JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de la Mer, **portant sur le barème D et le maintien des soutiens aux collectivités**

### Courrier du 28 juillet 2009

Courrier adressé à Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France, **relatif au maintien de la compensation à 100 %**

### Courrier du 12 février 2009

Courrier adressé à Monsieur Sylvain PASQUIER, ADEME, et Monsieur Carlos DE LOS LLANOS, Eco-Emballages, **portant sur l'extension des consignes de tri et demandant que la prochaine expérimentation concerne l'ensemble des emballages plastiques**

### - Courrier du 2 février 2009

Courrier adressé à monsieur Christian BRABANT, Président, OCAD3E, **relatif à l'obtention des soutiens concernant la sécurisation des flux**

## → 17 REVUES DE PRESSE

## 2. ACTIVITES EXTERNES

### → 2009 :

- Reconduction de la convention avec l'ADEME sur le Référentiel national des coûts et sur la matrice des coûts (juillet 2009)
- Négociation du barème DEEE au Comité de concertation : « déchets d'équipements électriques et électroniques » :
  - obtention du 10 euros par tonne pour la sécurité, conditionnés à l'utilisation d'un logiciel de sécurisation, à l'atteinte d'une quantité collectée et à celle d'un taux de présence « hors froid » ;
  - 10 centimes d'euro par habitant et par an en communication répartis en plusieurs modalités : un soutien à la communication classique et un soutien forfaitaire à la communication événementielle

- Membre du CA du Réseau des Ressourceries

→ 2010 :

- Nouveau site internet en septembre 2010
- Demande la création de points de collecte DEEE de proximité pour les populations n'ayant pas accès aux déchèteries
- Nomination d'Arielle FRANCOIS comme membre de la Commission consultative d'agrément « déchets de piles et accumulateurs portables »
- Activité conventionnée sur la matrice des coûts de l'ADEME
- Membre du comité technique national de labellisation des services de collecte (labels Quali-Tri et QualiPlus)
- Membre du comité de pilotage des Assises nationales de la gestion territoriale des déchets

→ 2011 :

- Réalisation de la convention liant la collectivité et l'éco-organisme dans le cadre de la Mission de préfiguration de la filière DDS
- Maintien des financements prévus par la loi grenelle dans le décret encadrant le nouveau dispositif « REP meuble » (Groupe de travail meubles)
- Nomination de 6 administrateurs du CNR au sein de la commission de 22 élus du Comité de concertation collectivités locales AMF / sociétés agréées
- Nomination de 2 administrateurs du CNR au sein du Comité de suivi de la filière papiers graphiques et commission de suivi de l'agrément
- Propositions d'amélioration des conditions de la mise en œuvre de la filière pneumatiques usagés dans les déchèteries (Comité de suivi de la filière pneumatiques usagés)
- Elaboration d'une proposition de nouvelles catégories de déchets pour les caractérisations dans le Groupe de travail de révision des normes X30-408 et X30-466

→ 2012 :

- Nomination de 2 élus du CNR au sein de la Commission consultative « emballages ménagers »
- Négociation du barème et obtention de 5 euros/tonne en plus de la proposition finale des pouvoirs publics au Comité de suivi de la filière papiers graphiques et à la commission de suivi de l'agrément
- Propositions d'amélioration des conditions de la mise en œuvre de la filière pneumatiques usagés dans les déchèteries et proposition de rendre obligatoire la reprise gratuite en distribution dans la limite de 4 pneus par apport, au Comité de suivi de la filière pneumatiques usagés
- Contribution pour éviter, à la Commission X30-O et au Groupe de travail révision des normes, que la norme « couleurs des bacs » (norme d'origine italienne) ne soit approuvée par la France. Cette norme d'origine italienne devait changer les couvercles des contenants de collecte sélective du jaune au fuchsia
- Soutien et signature de l'accord cadre de la filière cartouches d'impression bureautique (février 2012) ; le Cercle National du Recyclage suit notamment les quantités collectées et traitées dans le cadre de cet accord

- Négociation du barème DDS et doublement du forfait fixe à la déchèterie

→ 2013 :

- **Prise en compte des suggestions du Cercle National du Recyclage et de ses adhérents pour la mouture 2014 du projet de décret sur la collecte des déchets des ménages. Désormais, il n'est plus fait mention d'une distance précise dans la définition de la collecte en porte à porte et il n'existe plus de limite concernant la quantité des déchets d'activités économiques qui peuvent être pris en charge par le service public de gestion des déchets**
- **Auditions au Sénat et au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur différentes thématiques (filières REP, tarification incitative...)**
- **Négociation du barème mobilier, obtention de l'allongement de la durée du barème majoré suite au plan de montée en charge de la filière**
- **Elaboration de la Charte pour la mise à jour des consignes de tri d'EcoFolio**
- **Mobilisation sur la clause de revoyure et information sur les montants en jeu**
- **Participation au comité de concertation pour attribuer les soutiens d'EcoFolio aux projets locaux**
- **Démarrage des discussions et de la négociation du nouveau barème DEEE**
- **Forte mobilisation du Cercle National du Recyclage pour éviter le passage de la TVA à 10 % sur les déchets**

→ 2014 :

- **Le Cercle National du Recyclage défend la TVA réduite sur le service public des déchets** avec des propositions spécifiques sur la collecte sélective et le tri en vue du recyclage, la TGAP modulée pour les collectivités locales qui ont de « bonnes » performances de recyclage, l'absence de généralisation de la tarification incitative, au sein du Conseil National des Déchets, du comité fiscalité écologique et pendant la mission CIMAP
- **Le Cercle National du Recyclage est membre du comité d'accompagnement au changement** pour attribuer les soutiens d'Eco-Folio aux projets des collectivités locales
- **Auditions au Parlement et au ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur différentes thématiques** (clause de revoyure, politique nationale de gestion des déchets, les enjeux de rénovation de la filière papier, l'évaluation du service public, loi de transition énergétique ...)
- **Propositions pour le nouvel agrément DEEE (multiplication des points de collecte de proximité, négociation du barème...)** Le Cercle National du Recyclage a contribué à la rédaction du cahier des charges de l'agrément de la filière DEEE et à travailler à la traduction des objectifs de la directive et du décret dans le cahier des charges. Les négociations entre les éco organismes et les collectivités locales, dont le Cercle National du Recyclage, ont abouti à un meilleur barème et au développement des points de collecte de proximité permettant de mieux indemniser les collectivités locales pour la collecte et d'en améliorer les performances
- **Le Cercle National du Recyclage est présent pour la mise en place du Plan d'action recyclage, suite à l'application de la clause de revoyure.** Le premier volet du plan a pour objet l'amélioration des performances de collecte, et le deuxième volet du plan a pour objet l'extension des consignes à tous les plastiques et l'amélioration des centres de tri.



→ 2015 :

- **Lancement des négociations autour des cahiers des charges et des barèmes de soutiens aux collectivités locales des filières emballages et papiers. Le Cercle National du Recyclage réalise de nombreuses propositions** afin d'augmenter la prise en charge financière des déchets d'emballages ménagers par les metteurs en marché, afin d'assigner concrètement des objectifs chiffrés aux éco organismes, afin d'augmenter les soutiens versés aux collectivités locales pour le recyclage des déchets d'emballage
- **Participation à l'ensemble des commissions filières REP et des groupes de travail associés :** DEEE, mobilier, DDS, DASRI, piles, pneus....
- **Agrément DASRI, le Cercle National du Recyclage réclame une densification du maillage des points de collecte dans les régions les moins dotées**
- **Le Cercle National du Recyclage est membre du comité d'accompagnement au changement d'Ecofolio et membre du comité pour l'amélioration de la collecte d'Eco-Emballages** qui distribuent des financements aux collectivités locales qui ont répondu aux appels à projets en vue d'améliorer leur performance de collecte et de recyclage